

Livre II - Émetteurs et information financière

Titre I - Admission aux négociations sur un marché réglementé de titres financiers et offre au public de titres

Chapitre II - Information à diffuser en cas d'admission aux négociations sur un marché réglementé de titres financiers ou d'offre au public de titres

Section 2 - Dépôt, approbation et diffusion du prospectus

Sous-section 1 - Dépôt et approbation du prospectus

Paragraphe 3 - Document d'enregistrement universel

Règlement général de l'AMF

Article 212-13 en vigueur au 22 novembre 2019

AVERTISSEMENT : Les indications contenues dans les encarts sont fournies au lecteur à titre d'information. Il n'est donné aucune garantie quant au caractère exhaustif des dispositions législatives et réglementaires applicables et l'Autorité des marchés financiers ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice qui serait lié directement ou indirectement à la mise à disposition et à l'utilisation de ces informations.

Article 212-13

I. - Lorsqu'un émetteur dépose ou fait approuver un document d'enregistrement universel en français auprès de l'Autorité des marchés financiers, il peut également déposer ou faire approuver ce document dans une langue usuelle en matière financière dans les conditions fixées par une instruction de l'AMF. Dans ce cas, les actualisations successives sont rédigées en français et dans la même langue usuelle en matière financière.

II. - Afin de bénéficier des dispenses de publication mentionnées à l'article 9 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, l'émetteur peut, conformément à l'article 221-3, diffuser l'intégralité du document d'enregistrement universel ou un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ce document ou de ses amendements.

↘ **Version en vigueur au 22 novembre 2019**

↘ Version en vigueur du 24 décembre 2017 au 21 novembre 2019

↘ Version en vigueur du 17 septembre 2015 au 23 décembre 2017

↘ Version en vigueur du 1 juillet 2012 au 16 septembre 2015

↘ Version en vigueur du 30 décembre 2009 au 30 juin 2012
